Image not found or type unknown

Location d'un champs à un agriculteur

Par **Audy57**, le **08/08/2011** à **13:32**

Bonjour,
Mon père possède un champs, il a accèpté qu'un agriculteur du village mette ses vaches dedans. L'agriculteur a donné un chèque à mon père pour le rêglement de la location. Comment faire pour récupérer le champs? On voudrait l'utiliser à nos propres fins. Aucun bail n'a été signé, la seule preuve étant le chèque encaissé.
Merci

Par **Domil**, le **08/08/2011** à **13:58**

Nul besoin d'un bail écrit, le simple paiement d'un loyer suffit à prouver le bail oral.
Donc bail rural, d'une durée minimum de 9 ans et au bout de 9 ans, avec préavis de 18 mois ET un motif valable (la reprise pour soi-même n'en est pas un) ET une indemnité d'éviction, vous pourrez, peut-être, reprendre la jouissance de votre bien

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés